

**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

Aux contribuables de la susdite municipalité, par la présente, l'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée qu'à la séance ordinaire du conseil, qui se tiendra le 16 mars 2026 à 19 h, à la salle communautaire de la Municipalité de Chertsey au 333, avenue de l'Amitié, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉSIGNATION : Rue des Pimbinas – lot 5 518 864

NATURES ET EFFETS : Demande concernant la possibilité de :

Permettre la création du lot projeté 6 716 400 ayant une largeur minimale de quarante-deux virgule soixante-sept mètres (42,67 m) mesurée sur la ligne avant.

Le conseil prendra en considération l'avis du comité consultatif d'urbanisme afin de rendre leur décision. De plus, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de l'assemblée ordinaire du 16 mars 2026. Il sera possible pour vous d'accéder à la décision du conseil en consultant le procès-verbal de la séance sur le site internet de la Municipalité au [www.chertsey.ca](http://www.chertsey.ca).

Donné à Chertsey, ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil le 19<sup>e</sup> jour du mois de février, entre 8 h et 16 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour du mois de février 2026.



Marc-André Plante  
Directeur général et greffier-trésorier  
Municipalité de Chertsey

---